

Notion d'enfant à charge

Tout savoir sur la notion d'enfant à charge pour l'obtention des prestations aux familles :

➤ **Enfant à charge au sens du Code général des Impôts (charge fiscale)**

Jusqu'à quel âge votre enfant est-il considéré à charge ?

- ✓ Jusqu'à 18 ans, quelle que soit son activité
- ✓ De 18 à 21 ans, s'il a demandé son rattachement fiscal, et quelle que soit son activité
- ✓ De 21 à 25 ans, s'il a demandé son rattachement fiscal, et s'il poursuit ses études
- ✓ Quel que soit son âge s'il est handicapé et a demandé son rattachement fiscale à votre foyer fiscal (s'il est majeur, il doit être titulaire de la carte d'invalidité).

➤ **Enfant à charge au sens du Code de la Sécurité Sociale**

Avoir un enfant à charge, c'est assurer financièrement l'entretien de cet enfant et en assumer la responsabilité affective et éducative. Et cela, que vous ayez ou non un lien de parenté avec lui.

Jusqu'à quel âge votre enfant est-il considéré à charge ?

- ✓ Jusqu'à son 20^{ème} anniversaire, quelle que soit son activité. Toutefois, entre 16 et 20 ans, s'il exerce une activité rémunérée, celle-ci ne doit pas dépasser 55 % du SMIC.

Par ailleurs, l'âge limite est porté à 21 ans pour l'attribution du complément familial, des aides au logement (APL et AL) et des aides qui leur sont éventuellement associées (prime de déménagement, affiliation à l'assurance vieillesse).

- ✓ Un enfant à naître (*) est considéré comme enfant à charge.

**Cette notion est vérifiée le 1^{er} jour du mois civil suivant le 5^{ème} mois de la grossesse*

➤ **Extension de la notion d'enfant à charge par le Règlement Municipal**

- ✓ Est considéré comme enfant à charge tout enfant de moins de 25 ans qui est demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi ou à un organisme similaire (Mission Locale) et non indemnisé.

➤ **Restriction de la notion d'enfant à charge par le Règlement Municipal**

- N'est pas considéré handicapé l'enfant titulaire de l'AAH ou de l'AEEH :
 - ✓ Titulaire de Paris Solidarité et/ou du Complément Santé Paris
 - ✓ Bénéficiaire d'une garantie de ressources provenant de son travail.